



GENERALITES – PRESTATION

Les conditions générales ont pour objet de définir les modalités de négociation, de conclusion et d'exécution des conventions relatives à la réalisation par notre organisme de formation.

Un devis, un bulletin d'inscription ou une convention de prestation validera l'accord. Les prix sont indiqués hors taxes et doivent être majorés du taux de TVA en vigueur.

INSCRIPTION

Les inscriptions prennent effet à réception du bulletin, du devis signé par le client relatif à l'action concernée accompagné d'un acompte égal à 50% du montant € ttc. Toutes inscriptions incomplètes sont provisoires et la disponibilité des places n'est pas garantie.

Dès réception des documents dûment complétés, accompagnés de l'acompte, le client reçoit une convention bilatérale en double exemplaire (l'une des conventions devra nous être retournée signée), l'inscription du stagiaire est confirmée. En cas de prise en charge partielle ou totale d'un OPCO, merci de nous fournir l'attestation ; sans cette attestation un acompte de 50% vous sera facturé. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles. Le client reçoit une convocation nominative et le programme détaillé, le tout sera à transmettre au(x) stagiaire(s). A l'issue de la formation, il sera transmis à la société signataire du contrat, la feuille d'émargement signée par demi-journée ainsi que l'attestation de fin de formation stagiaire (si règlement effectué de la prestation).

Intellibat se donne le droit d'annuler ou de reporter une session, notamment en cas d'insuffisance de participants. Le responsable de l'inscription est informé dans les meilleurs délais et une nouvelle date est proposée, le cas contraire l'acompte vous sera retourné. Pour les particuliers et entreprises en création, lancement, étrangères ou nouveau client, le paiement total s'effectue à l'inscription.

Pour toute formation et une prise en charge par un OPCO, ou autres organismes. Il vous appartient de faire la demande de prise en charge et de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de ce dernier.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas inclus et doivent être pris en compte directement par les participants ou leur entreprise.

Annulation, report ou abandon – dédit formation

Toute demande d'annulation de prestation à l'initiative du client doit être notifiée à Intellibat par courrier ou par email. Un avis de réception vous sera retourné validant la réception de l'annulation (sans cet avis de réception votre demande n'est pas prise en compte). Il vous appartient de vérifier le retour de cet avis de réception et de nous interpeller si vous ne l'avez pas reçu ; Dans le cas contraire, votre inscription sera validée les frais vous seront imputés.

En cas d'annulation par le client, égal ou moins de vingt (20) jours avant le début des prestations de formation,

Intellibat facturera des droits d'annulation représentant **50% du montant total de la prestation**, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, à savoir limitativement : arrêt maladie, accident survenu au stagiaire, événement familial grave, grève des transports.

En cas d'annulation tardive par le client, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres égaux ou moins de dix (10) jours avant le début de la prestation de formation, Intellibat facturera des droits d'annulation représentant 100% du montant total de l'inscription.

L'absence d'un ou plusieurs stagiaires pendant la formation n'entraînera aucun remboursement de la part de l'organisme de formation à titre d'indemnités forfaitaires. Toute formation commencée est due en totalité, même en cas d'absence ou d'abandon pendant le stage.

Les sommes facturées au titre du présent article ne sont pas, par nature, imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Intellibat se réserve le droit de remettre en cause la participation de toute personne ne répondant pas aux prérequis ou n'ayant pas les équipements recommandés, ou ne respectant pas les clauses du règlement intérieur de Intellibat ou de la société hébergeant la formation.

MODALITÉS DE REGLEMENT

La facture est payable comptant et sans escompte par chèque bancaire ou par virement bancaire à l'ordre de Intellibat, le solde dû est payable dans un délai maximal de 30 jours date facture. Tout paiement intervenant postérieurement au délai entraînera l'application de pénalités de retard exigibles au jour suivant la date d'échéance, trois fois le taux de l'intérêt légal. Les pénalités de retard sont dues de plein droit et doivent donc être payées spontanément par le débiteur (article L.441-6 du code de commerce). Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement s'ajoutera systématiquement aux pénalités de retard et ce dès le 1^{er} jour de retard. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera demandée au débiteur, d'autre part la prise en charge (totale ou partielle) ou non par un OPCO n'influe pas sur le montant à payer. Pour les particuliers, les nouveaux clients et entreprises en création, lancement ou étrangères, le paiement total s'effectue à l'inscription, en cas d'annulation de la commande suivant les modalités de l'article précédent (Annulation, report ou abandon – dédit formation) les sommes vous seront rétrocédées ou non en fonction de la réception de l'avis d'annulation ou de l'abandon de la formation.

Une facture vous sera adressée en fin de prestation avec tous les documents.

En cas de règlement par un OPCO ou autres organismes, nous faire parvenir une copie de la prise en charge totale ou partielle 20 jours avant le début de la formation.

En cas de règlement partiel, le solde de la formation vous sera facturé ; les documents relatifs à cette formation (feuille d'émargement, attestation de fin de formation...) vous seront remis après règlement de cette dernière.

En cas de règlement effectué par un organisme tiers, l'entreprise ou le stagiaire ayant demandé la formation reste responsable de l'intégralité du paiement, même en cas de prise en charge partielle. Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCO, de faire votre demande de prise en charge avant la formation. Vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les supports pédagogiques et outils de formation sont la propriété de la société INTELLIBAT. Ils ont été conçus et réalisés pour les prestations de formation. Le contractant s'interdit toute utilisation en dehors des actions demandées par la société INTELLIBAT. Les entreprises sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction.

Documents

Tout document attaché à une formation sera adressé au responsable de l'inscription quelques semaines avant la prestation. Les documents seront à remettre au stagiaire afin de lui préciser l'action de la formation par sa fiche action et sa convocation. A défaut de non réception, c'est au responsable de l'inscription de contacter Intellibat pour avoir tous les documents et d'obtenir la confirmation de l'ouverture de la prestation de formation.

Responsabilité de Intellibat

L'obligation souscrite par Intellibat dans le cadre des prestations qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

Clause attributive de compétence

Tout différend qui pourrait naître de l'interprétation du présent accord ou de son exécution sera, en l'absence de règlement amiable, porté devant les tribunaux du ressort de Belfort.